



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - Crédits photos - DR -

© - DR  
Groupe Nice-Matin

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 103 du 11 février 2013, je vous communique :

- Les articles de Var Matin traitant :
  - de la remise de la médaille des Sports à Edouard LAUGIER (15/01/13) ;
  - de « l'ambiance de plomb sous le Rocher » suite à la diffusion du numéro spécial de La Tribune et les réponses du « Tribun » (24/01/13) ;
  - de l'aménagement de la zone des Castagniers (30/01/13) ;
  - de la réunion du Conseil Municipal de Roquebrune (08/02/13) ;
- Quelques photos : salon Deptour avec Sylvia PINEL, Ministre du Tourisme ; Assemblée Générale des Anciens Combattants du Front ; signature de la Convention HPA/Var Tourisme.
- Les réponses apportées par « Le Tribun » à « La Tribune – Edition Spéciale « La vérité vraie »

Bonne lecture ... Bien à vous ... Joyeux Noël et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

## PUGET-SUR-ARGENS

# Médaille de la Jeunesse et Sports pour Edouard Laugier

La grande famille bouliste de l'Amical club de la boule d'argent (A.C.B.A.) était en fête samedi autour de son ancien président, Edouard Laugier qui était mis à l'honneur par Jean-Pierre Serra, vice-président du conseil général.

Après un mot d'introduction de la présidente en exercice, Murielle Di Giovanni, rappelant que cette médaille avait été demandée par Albert Benesville, alors adjoint aux sports, Jean-Pierre Serra s'est attaché à rappeler le parcours de M. Laugier, se disant heureux de partager ce moment de convivialité et de relations humaines.

Le parcours sportif d'Edouard Laugier débute en 1953 à une époque où l'on pratiquait le sport dans des conditions assez spartiates. Il fut successivement vice-champion d'académie junior puis champion de première di-



Édouard Laugier a tenu à remercier toutes les personnes qui l'entouraient et celles qui ont été à l'origine de cette distinction remise par M. Serra. (Photo D. O.)

vision au football. Licencié depuis 1953 à la Fédération française de boules, il a été le secrétaire fondateur de l'ASPTT Fréjus, président ensuite de l'A.C.B.A., animateur des écoles de boule, vice-champion du Var de pétanque, trois fois champion de France de pétanque pour l'ASPTT Fréjus... Il totalise aussi vingt an-

nées de présence au Comité bouliste du Var.

« Edouard est, précisait M. Serra, une figure, un Cepoun comme on dit chez nous, et dans ce parcours, de nombreuses récompenses ont été au rendez-vous, c'est un grand Monsieur, un Monsieur qui a su montrer le chemin ». Affaibli par une maladie qui lui laisse peu de répit,

Edouard Laugier, l'homme affable, courtois, amical, a remercié M. Serra, ses amis dirigeants de l'A.C.B.A., et les sociétaires « sans vous rien n'est possible » ainsi que Jean-Pierre Gouberty représentant le Comité du Var et président de l'Est Var présent à cette charmante réception.

D. O.

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS







Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR  
Groupe Nice-Matin

## Estérel région

var-matin  
Jeudi 24 janvier 2013

7

# Ambiance de plomb sous le Rocher

Le climat politique délétère à Roquebrune a éclaté avec la sortie de *La Tribune* signé Luc Jousse. Ses opposants, mis en cause dans le magazine municipal, lui répondent dans *Le Tribune*

Quand Roquebrune fait la une d'un magazine ou l'objet d'un reportage à la télé, c'est rarement pour parler de son Rocher, de son village ou de sa nature, plus souvent pour attaquer la gestion de la ville. Les diffusions presque coup sur coup d'*Envoyé Spécial* sur France 2 puis de *En Quête d'Actualité* sur D8, à trois semaines d'intervalle, ont été les gouttes d'eau qui ont fait déborder le vase. Et mis à mal la patience du maire de Roquebrune, Luc Jousse. Qui a répondu en trois temps.

Premier acte politique : en décembre, il faisait voter par son conseil municipal une motion de « réprobation solennelle envers les manipulations médiatiques diffamatoires de groupuscules politiques ». L'acte visait ceux qui « inondent les médias de contre-vérités, de données tronquées, de ragots diffamatoires ». Et concluait que la commune « ne peut accepter d'être ainsi maltraitée, insultée et jetée en pâture à l'opinion publique ».

Le deuxième acte de sa réponse fut médiatique. Via le bul-

letin municipal, *La Tribune*, qui prend la forme d'une édition spectacle intitulée « *La Vérité Vraie* ». Avec sa veuve habituelle, Luc Jousse prend la plume et écrit huit pages pour répondre aux accusations. Les cartes de cabarang, son véhicule de fonction, les permis de construire, la dette : tout y passe.

### « Déontologie élémentaire »

Difficile pourtant de ne pas relever, dans ces pages fort détaillées, les retours de manivelle qu'il adresse à ses principaux opposants : Josette Mimouni, Alain Milanello, Michel Bouvard et Jean Cayron. Ils sont tour à tour dénoncés, qui pour des problèmes avec le fisc, qui pour des problèmes avec l'urbanisme, qui pour des condamnations non payées. On ne reprendra pas ici la liste des accusations, mais elles sont particulièrement inhabituelles dans un journal municipal.

C'est d'ailleurs eux, plus que les journalistes d'*Envoyé Spécial* et *En Quête d'Actualité*, qui sont accusés d'avoir

commandité ces reportages. Au mieux ces derniers travaillent-ils « au mépris de toute déontologie élémentaire ». La troisième partie de la réponse est juridique. « Des poursuites en diffamation et ordonnant un droit de réponse ont été engagées, en même temps qu'une action auprès du CSA »<sup>10</sup>, annonce Luc Jousse.

Fin de l'histoire? Certainement pas. Le Rocher renvoyant de l'écho, les « groupuscules politiques » se sont retrouvés pour préparer la réponse du berger à la bergère. Plus précisément du *Tribun* à *La Tribune*. Une publication en versions papier et numérique la semaine prochaine. La réponse collective sera éditée sur les blogs de leurs associations et soutiens. Michel Bouvard, lui, développera ses arguments sur une page recto verso qui sera distribuée dans les 8000 boîtes aux lettres de Roquebrune.

<sup>10</sup> Mieux avons contacté les deux organes de diffusion de deux reportages. Au service juridique de D8 comme chez Carasso production qui a réalisé le sujet pour France 2, on ne nous a reçu un quelconque dépôt de plainte ou une assignation en justice.

## Dans la ligne de mire, ils réagissent

### Michel Bouvard entend riposter aux « mensonges » du maire

Michel Bouvard, ancien adjoint aux finances de Luc Jousse, pensait avoir fait son devoir en rejoignant les rangs de Paul Boudoube, maire de Puget, lors de la guerre de tranchée au sein de la commune de commune Pays Mer Estérel. Mais on ne quitte pas le maire de Roquebrune, comme on le ferait d'une voiture, même de luxe. D'où de violentes attaques personnelles du premier magistrat en son édition spéciale envers celui qui l'a servi si longtemps. À titre personnel, Michel Bouvard a décidé de répondre point par point à ce qu'il appelle les « mensonges » de Luc Jousse.

« Dans *Le Tribune*, j'expliquerai précisément les raisons qui m'ont poussé à la démission ». L'ancien adjoint aux finances admet avoir « cautionné toutes les dépenses depuis 11 ans », comme le dit le maire. Avec une nuance de taille : « C'est oublier le règlement financier communal limitant mon autonomie à 1500 € et imposable, au-delà, la signature du maire... C'est oublier la mise en place de l'Inspection générale pour contrôler "le bon usage des deniers publics", rédui-

sant d'autant mon champ d'action. C'est oublier les appels d'offres et marchés publics, les salaires et primes des personnels qui dépendaient directement du maire. »

### Jean Cayron s'expliquera « pendant la campagne »

« Se justifier, c'est confirmer ». Propos liminaire avant quelques justifications. Rapides. Histoire, quand même, de nier les accusations de son maire. Et futur adversaire aux prochaines municipales : Jean Cayron, vice-président de l'association de préservation des espaces naturels des Maures et de l'Estérel, sera candidat au scrutin de 2014. Sa première réaction, à la lecture de *La Tribune*, « a été de vouloir porter plainte contre Luc Jousse. J'ai finalement décidé d'attendre le lancement de notre campagne, en mars prochain, pour donner les explications que les électeurs demanderont ».

Le chapitre de cette « édition spéciale » sur les permis de construire – plus particulièrement sur son cas personnel – l'agacé, c'est un euphémisme. Mais en revenant sur l'accusation de « pompier pyromane », formule figurée de Jousse, il fulmine. « Alain Milanello et moi avons

été pompiers volontaires. Là, il s'attaque à notre intégrité. Il oublie que j'étais à ses côtés pendant les incendies de 2003 ». Dans *Le Tribune*, Cayron répond : « Vous saluez seulement deux anciens sapeurs-pompiers volontaires varois unanimement reconnus, mais vous saluez le corps des sapeurs-pompiers du Var tout entier ».

### Josette Mimouni : « Je porte plainte contre lui... »

La présidente de l'Association citoyenne des contribuables, Josette Mimouni, va elle aussi dénoncer les accusations du maire de Roquebrune. Ce n'est pas l'association qui est mise en cause, mais elle-même, avec des dénonciations qui lui semblent aussi « calomnieuses » que « mensongères ». À ses yeux, Luc Jousse « fait de la délation. Il nous attaque, nous injurie, on ne peut pas répondre. Mais le système va s'écrouler. Les piliers du temple tremblent... ». Josette Mimouni va, elle aussi, reprendre chaque argument du maire pour les commenter et les dénoncer dans *Le Tribune*, et affirme d'ores et déjà que « l'affaire est entre les mains d'un avocat. Je porte plainte contre lui... »

### Luc Jousse : « Ça fait longtemps que j'encaisse »

Contacté, Luc Jousse n'a pas souhaité réagir. « Mes avocats m'ont demandé de ne pas faire de commentaires supplémentaires à ce qui a été dit dans *La Vérité Vraie*, notamment tant que des procédures sont en cours ». Tout ce qu'il avait à dire, il l'a écrit dans le bulletin municipal. Il n'en relève pas une ligne, même sur la mise en cause détaillée et nominative de ses adversaires : « Quand on veut laver plus blanc que blanc, il faut être soi-même irréprochable. Cela fait longtemps que j'encaisse, maintenant je réponds. La seule chose que l'on peut me reprocher, c'est ma volonté de transparence dans la gestion de la commune », assure-t-il.

Enquête :  
Vincent BASSOULS  
Éric DELUARD  
Aurélien GIESBERT  
saint-rafael@nicematin.fr

Voir dans les pages qui suivent,  
les réponses du « *Tribun* » à « *La Tribune* » ...



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin  
Mercredi 30 janvier 2013

5

## Trois cents emplois espérés d'ici 2014 aux Castagniers

Depuis plusieurs années, une des antennes du groupe Transgourmet déjà installée au Muy cherche à se développer à Roquebrune-sur-Argens. L'enquête publique se terminera début mars

**L**e groupe TransGourmet, qui génère un chiffre d'affaires de cinq à six milliards d'euros, est spécialisé dans la livraison de produits alimentaires d'épicerie, frais, surgelés et non alimentaires... pour les professionnels de la restauration, de la boulangerie-pâtisserie et de l'hygiène.

Cette grosse société (3800 salariés en France), active dans six pays européens, possède une antenne au Muy. Pour se développer, la filiale varoise lorgne depuis 2008 sur un terrain plus vaste et proche de l'entrée de l'auto-route A8, situé sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. Le maire, Luc Jousse, s'est toujours déclaré très favorable à cette implantation, laquelle promet pas moins de 300 créations d'emplois et surtout des emplois non qualifiés, donc très recherchés par les jeunes.

### « Manifester en écharpe »

Lors de ses vœux à la population, Luc Jousse se déclarait d'ailleurs prêt à hausser le ton pour ne pas voir le groupe Transgourmet partir en Italie comme il serait obligé de le faire si l'administration ne donnait pas son aval « et continuait à tergiverser pour des brouilles. S'il faut manifester, en écharpe, sur site pour préserver ces emplois, je le ferai. Se battre

pour de l'emploi, ça, c'est la fonction du maire, avait-il déclaré. Tout en précisant l'ampleur de l'enjeu : « Je souhaite vivement que le dossier des Castagniers, aujourd'hui dénommé parc d'activité de la Colombelle, aboutisse car il s'agit d'une création de 300 emplois bruts, dont 250 non qualifiés. »

Bref, une opportunité que la ville n'entend pas laisser filer histoire qu'elle profite aux Roquebrunois qui pourront vivre et travailler sur leur commune et à l'économie locale avec les emplois induits, toujours bienvenus en ces temps de crise.

### Un rond-point en projet

La création de cette zone logistique s'intégrerait dans la continuité de la ZAC des Garillans et des activités économiques longeant la RDNT.

L'implantation de l'entreprise permettrait également la création d'un rond-point plus haut sur la RDNT afin de sécuriser les accès tant à l'entreprise qu'aux habitations sur la route de Marchandise en direction de La Bouverie. Les riverains ne peuvent, en effet, passer sous le pont inondé dès qu'il pleut. L'aménagement d'un carrefour giratoire est étudié par le conseil général du Var, qui prévoit sa réalisation en 2014.

JOCELYNE JORIS



C'est dans le quartier des Castagniers, dénommé aujourd'hui parc d'activité de la Colombelle, que le projet se situe. Il s'intégrerait dans la continuité de la ZAC des Garillans. (Photo Gabrielle Prompt)

## Une plateforme logistique de 18000 m<sup>2</sup>

L'entreprise Transgourmet souhaite acquérir un terrain d'environ une dizaine d'hectares, qui s'étage du rond-point des quatre chemins, à gauche après être passé sous le pont du chemin de fer, quartier des Castagniers. Sur place, il installerait son activité principale de plate-forme logistique et construirait un bâtiment d'environ 18000 m<sup>2</sup>. La superficie ac-

cueillerait à la fois des entrepôts (stockage, préparation et livraison des marchandises à destination des restaurants, maisons de retraite, ou encore hôpitaux) et des bureaux. Selon le rapport actuellement mis à l'enquête publique (disponible au service urbanisme de la commune de Roquebrune-sur-Argens, vendredi 1<sup>er</sup> février et vendredi 8 février,

de 13 h 30 à 16 h 30), la zone ne présente ni patrimoine inscrit, ni site classé à proximité. Les habitants semblent favorables au projet comme le montre le registre où l'un des riverains demande de rendre toute la zone constructible pour qu'il puisse faire édifier des villas sur son grand terrain.

J. J.

**Voilà qui rappelle étrangement le projet de Cité de l'Habitat et de Retail Park des Castagniers, lancé à grand renfort de publicité quelques semaines avant les élections municipales de 2008 ...**

**On nous promettait la création de 1 000 emplois ... mais ces projets pharaoniques n'ont jamais vu le jour ... et des contentieux sont toujours en cours ...**

**Des annonces toujours très alléchantes sur des terrains qui ne sont pas aménageables en l'état ...**

**D'où l'enquête publique pour modifier le POS et/ou le PLU ...**

**Encore un dossier à suivre de près ...**





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Groupe Nice-Matin

## Estérel région

var-matin  
Vendredi 8 février 2013

6

# Roquebrune : baisse de la taxe d'habitation de 8 % en 2013

Conseil municipal houleux, hier, à l'occasion de la présentation du débat d'orientation budgétaire. Plusieurs mesures d'économie ont été annoncées. L'opposition parle de « leurre »

La taxe d'habitation 2013, après deux hausses successives liées aux inondations, baissera de 8 % en 2013. C'est la principale annonce faite par le

maire de Roquebrune Luc Jousse, hier après-midi, lors du conseil municipal. Une séance consacrée essentiellement au débat d'orientation budgétaire... Et donc,

comme prévu, houleuse entre le premier magistrat et son ex-adjoint aux finances, démissionnaire, Michel Bouvard.

### Rendre aux classes moyennes...

« - 8 %, c'est historique, d'autant que le foncier ne bouge pas. Après les 9 % d'augmentation, l'an passé, liés aux inondations, nous avons souhaité, du fait de la dotation de 1,1 M€ attribuée par la nouvelle communauté d'agglomération (CAVEM<sup>1</sup>) lors de notre intégration, restituer cette part aux classes moyennes ».

Mais si cette baisse relève d'un effort considérable pour la majorité, en cette période de crise nationale, c'est, pour le conseiller d'opposition Michel Bouvard, « un leurre ».

« Vous parlez d'une baisse de 8 %, mais vous ne parlez pas

de la hausse de la taxe de la CAVEM de 12,57 %. Au final, les Roquebrunois paieront toujours plus d'impôts. Quant à la CAVEM, la mutualisation se fera à minima, nous le savons tous ».

### Débat stérile

Pour Luc Jousse, tout n'est que « pure démagogie et populisme », soulignant au passage à son adversaire qu'« en 12 ans, vous n'avez jamais proposé de baisser les impôts. C'est possible grâce à la CAVEM. Ce n'était pas évident de l'intégrer cette année. D'ailleurs, vos amis de Puget (M. Boudoube et Morenon, Ndlr.) n'en voulaient pas ».

Et d'ajouter que dans le contexte actuel où « tout augmente sauf le livret A qui chute, une baisse de 8 % n'était pas si évidente ».

Un débat stérile entre Luc Jousse et son seul oppo-



Pour Luc Jousse, la baisse est significative, surtout en cette période de crise nationale.

(Photos: Philippe Arnassan)



Pour Michel Bouvard, au final, les Roquebrunois paieront toujours plus d'impôts.

sant. Ce dernier martelant qu'au final, les Roquebrunois paieront plus d'impôts.

1. La CAVEM, placée sous la présidence de Georges Ginesta, regroupe, depuis le début 2013, les communes de Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Fréjus, Saint-Raphaël et Les Adrets-de-l'Estérel.

PRISCA THIVAUD  
pthivaud@nicematin.fr

On attend avec impatience les feuilles d'impôts, car ce qui n'est pas rappelé dans le titre de cet article, c'est la hausse de 12,57 % de la taxe sur l'intercommunalité ... après CCPME, voici la CAVEM ...

## Entendu au fil du conseil

Luc Jousse, faisant référence au terrain de l'AVSA.

« J'aime, les chiens, les chevaux, les poules... et sans jeu de mots ! »

« Si on arrive à baisser la taxe d'habitation et ne pas emprunter, ce n'est plus Roquebrune, c'est Lourdes ! ».

Michel Bouvard : « Votre baisse de la taxe d'habitation est un miroir aux alouettes ».

Fern Guillibert de Lauzière : « Pourquoi ne pas faire un Casino de jeux en front de mer ? Il paraît que ça rapporte de l'argent ! »

Luc Jousse : « Concernant les inondations, nous n'avons toujours pas touché les subventions de l'État ».

Et Joël Pasquette d'ajouter : « Et nous n'aurons pas d'intérêts de retard ! »

Michel Bouvard, en réponse au maire qui lui parlait de ses amis du gouvernement : « Je ne suis pas au PS, mais trésorier du Parti radical depuis 5 ans ! » Et Luc Jousse de poursuivre : « D'accord, mais vous en êtes très proches, le soir ! »

Jean-Paul Ollivier, à Josette Mimoumi (présidente de

l'association des contribuables), à propos de la vente du livre « Roquebrune au fil du temps » : Je me tiens à disposition de M<sup>me</sup> Mimoumi, pour lui fournir le nombre de pages, le prix des auteurs, le nombre de livres vendus, comme je sais qu'il y aura un tract qui sor-

tira forcément contre ! »

Luc Jousse, au sujet du restaurant Le Cercle, aux Issambres : « À force de taper dessus, le Cercle fermera définitivement en septembre. Les Issambres deviennent un mouiroir car tout est bloqué par des nuisibles ».



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*



Sylvia PINEL, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme se voit remettre un bouquet de mimosa lors de son passage devant le stand du Var au Salon DEPTOUR, organisé par RN2D

© – Crédits Photos – DR–



A la tribune lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants du Front et du Souvenir Français, samedi 19 janvier à la salle Molière à Roquebrune-sur-Argens





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© – Crédits photos –  
DR –



Lors du Salon Voyage en Multimédia, avec Robert CHAIX, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein-Air, pour la signature de la Convention avec Var Tourisme ...



Avec Robert CHAIX, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein-Air et Laurence CANANZI, Vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var déléguée au tourisme, qui représente le Président de la CCIV au Bureau et au Conseil de Var Tourisme



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© – DR –  
Groupe Nice-Matin  
La Tribune  
Site Mairie



**Ci-contre l'édition spéciale du magazine d'information de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, intitulée « La vérité vraie » et qui a fait l'objet d'un envoi personnalisé par la Poste à tous administrés de la Commune ...**

**Un premier droit de réponse a été apporté dans « Le Tribun » (voir dans les pages suivantes) par un certain nombre de personnes qui ont été nominativement mises en cause dans ce magazine.**

**Un second droit de réponse a été demandé par courrier RAR afin de rétablir la vérité sur les propos tenus par le Maire de Roquebrune à la page 5 de ce document, à propos de son véhicule « de service » et me mettant en cause (voir ci-dessous) ....**

**Affaire à suivre !**



### VOTE D'UNE MOTION DE SOLIDARITE ET DE REPROBATION :

En raison de l'actualité télévisuelle, le Maire Luc JOUSSE, a présenté et lu aux Conseillers Municipaux la motion déposée sur les tables des élus. Son objet : réprobation solennelle du Conseil Municipal envers les manipulations médiatiques diffamatoires de groupuscules politiques. La motion a été adoptée à l'unanimité des Conseillers présents avec 2 abstentions (aucun vote « contre »).

#### MOTION

**Objet : réprobation solennelle du Conseil Municipal envers les manipulations médiatiques diffamatoires de groupuscules politiques.**

Depuis les dernières élections municipales de 2008 remportées dès le premier tour par la liste conduite par le Maire sortant, Luc JOUSSE, des groupuscules d'agitateurs politiques, pour la plupart se revendiquant du candidat défait, M. SERRA, parfois même membre du Bureau de son mouvement politique, le M.P.A., ont créé des sites internet, des blogs, voire des associations.

### Mon véhicule de service et frais de mission : aucune irrégularité !

Là encore, comme dans toute collectivité territoriale, des véhicules de service ou de fonction sont attribués, avec des cartes de carburant. De plus, notre Commune est très étendue : une superficie plus grande que celle de Paris intra-muros et des pôles éloignés les uns des autres. Tout ceci justifie un parc important pour tous les services communaux, mais pas plus qu'ailleurs.

Pour ma part, j'utilise un véhicule de service, comme d'ailleurs mon prédécesseur. A sa différence, et pour faire faire une économie à la Commune, je n'ai pas voulu avoir de chauffeur (500 000€ d'économie sur les 11 ans de mandats !).

Si l'on rajoute, de plus, que lorsque le véhicule mis à disposition dans le respect des conditions réglementaires (sur lesquelles le Contrôle de légalité, la Direction de la concurrence ou le Receveur n'ont rien eu à redire), a été changé ou en réparation, et que j'ai alors utilisé mes voitures personnelles ou ma moto 10 mois durant sans faire louer de véhicule de remplacement par la Ville, alors oui économie et rigueur il y a vraiment eu, et j'en suis fier évidemment !

Enfin, la voiture de marque Audi que la Commune m'a mise à disposition n'est pas un « coupé sport », mais une berline 4 portes avec boîte automatique. Je précise ici, véhicule de service et non de fonction, car cela signifie que d'autres que moi, lorsqu'ils en ont besoin, l'utilisent aussi pour se rendre en Préfecture à Toulon, au Conseil Régional à Marseille... ou à la nouvelle Communauté d'Agglomération à Fréjus.

M. BOUVARD, qui a été mon Adjoint aux finances, a préparé tous les budgets municipaux, a avalisé tous les paiements et a cautionné toutes les dépenses depuis 11 ans ! Lui aussi utilisait une carte d'essence et a fait prendre en charge des frais de restauration, de déplacement... sans que l'on puisse le lui reprocher.

Ci-dessus à gauche, la page d'accueil du site de la commune de Roquebrune-sur-Argens ...

Ci-dessus en haut à droite,  
un zoom du texte me mettant en cause dans la motion du Conseil Municipal ...

Ci-dessus en bas à droite, un zoom du texte me mettant en cause dans « La Tribune »  
et qui va faire l'objet d'une demande de droit de réponse sous les mêmes formes ...





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -

## LE TRIBUN

LETTRE OUVERTE

JANVIER 2013

RIPOSTE à la « TRIBUNE » de DECEMBRE 2012

La Municipalité - pardon, le Maire - pardon Luc Jousse - vient de sortir une édition spéciale du magazine communal «la Tribune», intitulée «la Vérité Vraie», afin de prouver le «vrai désintéressement de Luc Jousse et Jean-Paul Ollivier»: en effet dans cette polémique, ni la commune ni les Roquebrunois ne sont concernés, mais bien Luc Jousse et son 1<sup>er</sup> adjoint, dans l'usage qu'ils font de leur mandat, dont ils sont comptables devant les citoyens.

Passé le premier moment d'étonnement de voir un discours très personnel de Luc Jousse s'afficher comme une communication institutionnelle, nous avons reconnu son style tout en délicatesse, respectueux des personnes, élevant le débat au niveau qui sied à un premier magistrat !!! Nous vous invitons, chers concitoyens roquebrunois, à vous interroger: est-il souhaitable qu'un magazine communal soit confisqué par un seul homme, pour son seul intérêt, fût-il le Maire? Et quel est le coût de l'édition spéciale de la Tribune non prévue au budget? qui va payer?

N'ayant pas les moyens d'éditer et de distribuer un magazine de 8 pages en couleur avec notre photo, aux frais des Roquebrunois, nous: « Mesdames et Messieurs Cayron, Millanello, Tessonneau, Mimouni, Castignoli, conjoints Bouvard », nommément attaqués, répondons par cette lettre ouverte.

Afin de vous faciliter la lecture du « Tribune », nos « vérités vraies » sont présentées dans l'ordre choisi par la Tribune.

**Réponse de Josette MIMOUNI, Présidente d'ACCR** Contact : [contribuablesroquebrunois@gmail.com](mailto:contribuablesroquebrunois@gmail.com)

- Le chiffre des honoraires : Le chiffre de 488.000 € est le chiffre qui figure dans le Compte Administratif de 2010. Il comprend le contrat de conseil et d'assistance juridique signé avec le Cabinet LLC Avocats et associés pour 99.000 € HT. Nous avons demandé si ce contrat avait fait l'objet d'une actualisation : nous n'avons pas obtenu de réponse. Les procédures sont facturées en sus....

La Municipalité communique aisément sur les procédures qu'elle gagne, un peu moins, voire pas du tout, sur celles qu'elle perd comme entre beaucoup d'autres :

- Dossier-Castignoli, permis de construire en zone inondable: si D8 ne l'avait pas mis en lumière le sauriez vous?
- Dossier-9è modification du POS annulée par décision du Tribunal Administratif en date du 16 février 2012.
- Dossier-11è Modification du POS annulée par décision du Tribunal Administratif en date du 13 août 2012.

Si les dossiers étaient correctement instruits, les contribuables n'auraient pas à financer ces procédures !

- Les cartes de carburant: Les factures de carburant ont été mises à disposition d'ACCR par la Municipalité conformément aux articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, que nous avons fait valoir auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). Mais il nous aura fallu saisir la CADA à 4 reprises, avec 4 avis favorables, pour contraindre la municipalité à s'exécuter.

Nous avons demandé à la Mairie la liste des titulaires des cartes : il nous a été répondu que les cartes n'étaient pas nominatives, ce qui ne nous permettait pas de finaliser notre travail. Nous avons posé la question à l'ancien adjoint aux Finances : certes il existe des cartes collectives, mais une liste de cartes affectées existe bien et la carte 17 ainsi que la 7 étaient attribuées à notre Maire. Comment appelle t'on ce manque de transparence: dissimulation? Nous avons transmis en Juillet 2012 à la Chambre Régionale des Comptes le constat que nous avons fait de l'usage des cartes de carburants, dont certaines, qui ne devraient être utilisées que pour des trajets professionnels, font état d'une consommation bien supérieure à ce qu'elle devrait être.

- La soit-disant tricherie sur ma maison: C'est que nous appelons « le syndrome du poule ». Quand cet animal marin se sent en danger, il s'échappe en jetant un nuage d'encre noire pour se protéger.

J'ai transmis ce dossier à un avocat pour le dépôt d'une plainte; il sera tranché par la Justice.

**Réponse de Michel BOUVARD :** Contact : [rendre-roquebrune-aux-roquebrunois-es.over-blog.com](mailto:rendre-roquebrune-aux-roquebrunois-es.over-blog.com)

- 1er mensonge : Luc Jousse m'aurait accueilli sur sa liste en 2001 à titre de « rédemption »... alors que l'affaire du GRETA date de 2002 ? Les insinuations sur le GRETA relèvent de la diffamation: la Justice a prononcé un non-lieu me disculpant totalement.

- 2è mensonge : ma « dette » à l'égard de la commune : invité au mariage de mon fils en septembre 2007, Luc Jousse m'a offert gracieusement d'utiliser le catamaran (loué pour représenter la commune lors des «Voiles de Saint Tropez») et la salle de la Batterie ; en 7 ans, plus de 600 personnes, invitées par le Maire, ont utilisé ce bateau sans jamais la moindre facture... parce qu'il n'y a jamais eu de délibération du Conseil Municipal pour le sous-louer ! Pour la « Batterie », reprendre sa parole après si longtemps est non seulement mesquin mais étrange vu que les faits sont prescrits, sauf à chercher à jeter le discrédit sur moi à tout prix.

- 3è mensonge : j'aurais « cautionné toutes les dépenses depuis 11 ans » : C'est oublier qu'en comptabilité publique, en aucun cas l'Adjoint aux Finances peut-être à l'origine des dépenses ; c'est la règle car il n'y a qu'un seul ordonnateur, le Maire, qui peut toutefois déléguer ce pouvoir à ses adjoints référents des différents services

La réponse du « Tribun » à la Tribune ... page 1





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

municipaux. C'est oublier le circuit de la dépense : à aucune des étapes, l'Adjoint aux Finances se prononce sur la pertinence ou l'opportunité de la dépense, pas plus qu'il ne contrôle les factures ou le service fait : la responsabilité en incombe au Maire ou aux adjoints référents du service municipal concerné. L'adjoint aux Finances ne « cautionne » donc jamais la dépense.

- C'est oublier le règlement financier communal limitant mon autonomie à 1500 € et imposant, au-delà, la signature du Maire .... C'est oublier la mise en place de l'« Inspection générale » pour contrôler « le bon usage des deniers publics », réduisant d'autant mon champ d'action. C'est oublier les appels d'offres et marchés publics, les salaires et primes des personnels qui dépendaient directement du Maire et de son 1<sup>er</sup> adjoint. Au total plus de 80% des dépenses échappaient à mon regard.
- 4<sup>e</sup> mensonge (par omission) : Luc Jousse a « souhaité [me] laisser siéger à [sa] place en tant que vice-président du SEVE et [...] du Syndicat des Transports » en se gardant de préciser qu'il ne s'est montré « partageur » que depuis 2008, pour le 1<sup>er</sup>, et 2011 pour le 2<sup>nd</sup>, et qu'il est bien nécessaire de déléguer, quand on s'absente souvent. Pour marquer mon opposition, j'ai volontairement démissionné fin septembre, abandonnant toutes mes indemnités: preuve s'il en est de ma non-vénéralité et de mon indépendance.
- Unique vérité....tronquée : si j'avais bien une carte d'essence, j'utilisais mon véhicule personnel, sans aucun amortissement ni participation aux frais d'entretien pour 30 000 km par an au service de la commune....et je n'ai jamais eu l'honneur de me voir proposer par le Maire d'utiliser son Audi «de service»... Quant aux frais de restaurant, ils se comptent sur les doigts d'une main en 11 ans ! Difficile en effet qu'«on puisse [me] le reprocher»...

Je laisse Luc Jousse à son adage favori : quand on n'a rien à dire, il suffit de mentir, pour essayer de saïir.

**Réponse de Jean CAYRON :** pour me contacter : 06 23 34 27 27 ou par mail : [jcayron@sfr.fr](mailto:jcayron@sfr.fr)

N'hésitez pas à me contacter je me ferai le plaisir de vous éclaircir sur les inepties développées dans la Tribune dont le contenu est aussi amer que le fiel, rédigé par des élus assis sur un bâton de dynamite dont ils ont eux-mêmes allumé la mèche. "Chercher à se justifier quand on n'est pas coupable, c'est s'accuser".

Mais posez vous les questions suivantes :

- Dans quelle société vivrions-nous si, demain, chaque Maire décidait de fixer ses propres règles ?
- Si, demain, vous êtes en désaccord avec une décision municipale, accepterez-vous d'être dénoncé et pointé du doigt simplement parce que vous n'êtes pas d'accord ?
- Comment réagirez-vous si, demain, vous êtes pris à partie parce que votre opinion et vos propos ne vont pas dans le sens du pouvoir en place ?
- Combien de temps une ville peut-elle vivre dans un climat perpétuel de conflit et de polémique ?

**Réponse de Alain MILLANELLO, Président du MPA** Contact : [malain83@gmail.com](mailto:malain83@gmail.com)

A titre personnel, je me vois désigné comme étant « déjà connu des services sociaux de la Ville ».

Est-ce donc répréhensible aux yeux de notre Maire ?

Fort heureusement pour moi et ma famille, je n'ai jamais fait appel aux "services sociaux" jusqu'à ce jour. Mais je me mets à la place des personnes en difficulté, qui constatent, à la lecture de « la Tribune », que leur nom et leur situation peuvent être étalés sur la place publique ! Cette manière de procéder est ignoble vis-à-vis de personnes déjà malmenées par la vie, et c'est bien cela qui est totalement interdit par la loi.

Après vingt-neuf années comme sapeur pompier volontaire au corps des Sapeurs Pompiers du Var, j'ai reçu deux médailles d'honneur pour services rendus à la population. Vingt-neuf ans au service des autres, c'est autre chose que onze ans à la tête d'une commune ! Je pense pouvoir prétendre être de ces personnes qui ont fait du social pour les autres, et j'en suis fier.

En ce qui concerne la procédure engagée par le MPA pour « prise illégale d'intérêts par un élu public dans une affaire dont il assure l'administration ou la surveillance » : le jugement du Tribunal en date du 8 octobre 2012 « a déclaré l'association irrecevable en sa constitution de partie civile ».

En revanche, contrairement à ce qu'écrit M. JOUSSE, le Tribunal n'a pas jugé « au fond » et ne s'est donc pas prononcé sur la prise illégale d'intérêts lors du vote des délibérations du Conseil Municipal des 22 juin 2010 et 26 mai 2011.



Rappelons-nous ce vieux proverbe : « menteur un jour, menteur toujours »...

Nous n'allons pas gaspiller notre temps à répondre aux diverses inventions de Luc Jousse, qui ne manqueront pas de fleurir dans les mois à venir. En conséquence, nous ne répondrons plus à ses provocations et polémiques: laissons-le à ses mesquineries, sa grossièreté et ses injures : nous avons mieux à faire avec vous.

La réponse du « Tribun » à la Tribune ... page 2



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*



## Travaux

### CARREFOUR DES GARILLANS DERNIÈRE LIGNE DROITE... POUR LE ROND-POINT !

Le Parc d'activités des Garillans connaît un fort développement ses dernières années, accueillant des concessionnaires automobiles, des enseignes alimentaires, une station-service, un restaurant, un hôtel, un établissement de formation... ainsi que le siège de la Communauté de Communes !

Ce succès entraîne malheureusement une contrainte de taille : le site se révèle accidentogène.


La Communauté de Communes "Pays Mer Estérel" souhaitant faciliter les échanges avec la R.D.7 et améliorer la sécurité de la desserte de ce Parc d'activités, va réaliser un carrefour giratoire, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2013, le financement étant

bouclé et les marchés passés avec les entreprises prestataires. Ces travaux nécessitent toutefois une parfaite coordination avec les différents intervenants, pour minimiser les nuisances causées à la population se rendant en direction du village de Roquebrune-sur-Argens. ■

**Vu dans la dernière édition de la revue de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CCPME), traitant du carrefour des Garillans qui devrait être enfin réalisé dans le « courant du 1<sup>er</sup> semestre 2013 » et dont on nous dit que le « financement » est « bouclé » et « les marchés passés avec les entreprises prestataires » ...**

**Il eut été opportun de préciser que la CCPME bénéficiait d'une subvention du Conseil Général de 48 000 € accordée lors de la Commission Permanente du 3 décembre et qui était assortie de l'obligation d'informer les administrés de l'aide départementale ... cf. ci-dessous !**

DCT/Aides aux Communes et EPCI  
HG



**COMMISSION PERMANENTE**

**Extrait du registre des délibérations**

**Réunion du 3 décembre 2012**

N° : P3

**OBJET :** COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS MER ESTEREL  
PROGRAMMATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT POUR  
L'ANNEE 2012 - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE  
POUR L'ACCES A LA ZAC DES GARILLANS SUR LA RD7

#### COMMISSION PERMANENTE – Réunion du 3 décembre 2012 n° P3

##### DECIDE :

- d'accorder à la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS MER ESTEREL pour l'aménagement d'un carrefour giratoire permettant l'accès à la ZAC des Garillans sur la RD7, une subvention de 48 000 € maximum, correspondant à 12,48 % du montant de l'opération s'élevant à 384 310 € (n° e-subvention : 2012004681 P).

Ce montant sera affecté sur l'autorisation de programme "Aides aux communes et groupements de communes" relative aux contrats de territoire.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 204 compte 20414 2 fonction 628 du budget départemental.

- de conditionner le versement de cette subvention à la mise en œuvre des modalités d'information du public suivantes : « Pendant l'exécution d'une opération financée par le Conseil Général, la Commune ou l'EPCI s'engage à assurer une information du public sur l'aide départementale par voie d'affichage et d'insertion dans le bulletin d'information municipal. Par ailleurs, un support ou un marquage indiquant le partenariat avec le Conseil Général sera réalisé par la commune sur tout équipement construit grâce à un soutien financier départemental. Il appartiendra à la commune ou à l'EPCI de déterminer avec le Conseil Général (Maison départementale du territoire ou Direction de la communication) les modalités de cette communication qui devra s'inscrire dans le respect des objectifs de développement durable ».